

Fédération Française des Curistes Médicalisés

F.F.C.M - Association Loi de 1901 agréée par le Ministère de la Santé

Membre fondateur de l'Union Nationale des Associations Agréées du Système de Santé - U.N.A.A.S.S (France Assos Santé)

Siège social : 2, rue des frères Rodriguez - 72700 Allonnes

① 06-83-27-22-80
☐ ffcmcuristes1@gmail.com

https://ffcm-curistes.wixsite.com/ffcm

NOUVELLE ALERTE EPISODE 2 : lettres aux Députés et Sénateurs

08/11/2025

Voici en pages 2 (Députés) et 3 (Sénateurs) les canevas de courriers annoncés le 6 novembre.

Ces courriers **modifiables** sont à **télécharger** au format **WORD** (.DOC) à la page d'accueil de notre site https://www.ffcm.info/

Vous pouvez aussi nous les demander à ce format à notre adresse ffcmcuristes 1@gmail.com

Merci de les envoyer en urgence

Par courrier postal

Pour les Députés 126, Rue de l'Université 75007 Paris Pour les Sénateurs 15, Rue Vaugirard 75006 Paris

Ou par voie électronique

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/vos-deputes

https://www.voxpublic.org/spip.php?page=annuaire&cat=senateurs

Vous pouvez aussi les déposer à la permanence de ces élus.

En avant les curistes!

Pour la FFCM, le président, M. Jean-Pierre GROUZARD

Nom
Prénom
Adresse
Madame la Députée ou Monsieur le Député .
En 1950, en respect des orientations du Conseil National de la Résistance (CNR), une circulaire édictait que : «Tout homme, quelle que soit sa condition sociale, a droit au bénéfice de la cure thermale si son état de santé l'exige».
Après avoir parlé dans un 1° temps d'un décret pour abaisser la prise en charge des curistes en ALD de 100% à 65%, le gouvernement annonce vouloir abaisser de 65 à 15% la prise en charge pour les autres curistes (350 000 malades), en passant cette fois par la voie parlementaire.
https://www.lechotouristique.com/article/cures-thermales-vers-une-coupe-massive-dans-les-remboursements
Ce taux de 15% étant très bas , les mutuelles n'auraient alors aucune obligation de compenser le montant non-pris en charge par l'Assurance Maladie.
Le thermalisme social , c'est-à-dire accessible à tous disparaîtrait donc car seuls 25 % des curistes actuels auraient encore les moyens d'aller en cure.
Outre que cela priverait de soins efficaces des centaines de milliers de malades , cette absurdité ferait aussi perdre 3,8 milliards sur les ressources générées par les cures qui sont évaluées à 4,8 milliards !
Quant aux emplois , ils chuteraient de 25 000 équivalents temps plein à 5 000 !
Et tout cela alors que le thermalisme ne représente que 0,11% (250 millions €/an) contre 235 milliards versés pour l'ensemble de cette branche et 0,04% des 627 milliards € versés pour toute la Sécu.
Vous comprendrez que cette affaire suscite une levée de bouclier dans toute la France et je compte sur vous pour faire échec à ce projet.
Veuillez agréer, Madame la Députée ou Monsieur le Député, mes sincères salutations.
Date Signature

Nom	
Prénom	
Adresse	
Madame la Sénatrice ou Mo	onsieur le Sénateur .
•	entations du Conseil National de la Résistance (CNR), une circulaire édictait que : condition sociale, a droit au bénéfice de la cure thermale si son état de santé l'exige».
100% à 65% , le gouverneme curistes (<mark>350 000 malades</mark>)	temps d'un décret pour abaisser la prise en charge des curistes en ALD de ent annonce vouloir abaisser de 65 à 15% la prise en charge pour les autres, en passant cette fois par la voie parlementaire.
https://www.lechotouristic	que.com/article/cures-thermales-vers-une-coupe-massive-dans-les-remboursements
Ce taux de 15% étant très b montant non-pris en charge	pas, les mutuelles n'auraient alors aucune obligation de compenser le par l'Assurance Maladie.
Le thermalisme social , c'est actuels auraient encore les r	-à-dire accessible à tous disparaîtrait donc car seuls 25% des curistes moyens d'aller en cure.
•	coins efficaces des centaines de milliers de malades, cette absurdité ferait dur les ressources générées par les cures qui sont évaluées à 4,8 milliards!
Quant aux emplois , ils chut	eraient de 25 000 équivalents temps plein à 5 000 !
	malisme ne représente que <mark>0,11%</mark> (250 millions €/an) contre 235 milliards cette branche et <mark>0,04%</mark> des 627 milliards € versés pour toute la Sécu.
Vous comprendrez que cette sur vous pour faire échec à	e affaire suscite une levée de bouclier dans toute la France et je compte à ce projet.
Veuillez agréer, Madame la	Sénatrice ou Monsieur le Sénateur, mes sincères salutations.
Date	Signature